



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02/03/2023 /

Dossier complet le : 27/03/2023 /

N° d'enregistrement : F01123P0055

### 1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement des abords de Notre-Dame de Paris

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

WOUS

Prénom(s)

François

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Paris

Raison sociale

N° SIRET

2 1 7 5 0 0 0 1 6 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

WOUS

Prénom(s)

François

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
/	Non soumis au titre de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0. saisine volontaire

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le réaménagement des espaces publics des abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris au travers de plusieurs interventions :

- Végétalisation et désimperméabilisation généreuse des espaces publics sur l'ensemble du périmètre avec la plantation de plus d'une centaine d'arbres et le renforcement des strates arbustives et herbacées et la création d'un nouvel espace vert, le parc des berges, le long de la promenade Maurice Carême.
- Reconversion du parking souterrain en espace d'accueil du public en lien avec la crypte existante et avec la création de deux escaliers et deux ascenseurs d'accès depuis le parvis ainsi que d'une ouverture vers la promenade Maurice Carême.
- Requalification et unification des espaces publics du parvis de la Cathédrale jusqu'à la pointe de l'Île, englobant le square Jean XXIII, la rue du Cloître Notre-Dame et le quai de l'archevêché vers le square d'Île de France et le Mémorial des martyrs de la déportation : changement des revêtements, apaisement du nivellement des espaces publics, réorganisation du mobilier urbain et la réduction des places de stationnement des véhicules particuliers. Le projet vient de même créer une lame deau intermittente sur le parvis.

#### 4.2 Objectifs du projet

La Ville de Paris a fixé comme ambition centrale au projet des abords de Notre-Dame de "Faire revenir les Parisiens dans le berceau de Paris et accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions". Ceci implique de repenser complètement l'accueil de l'édifice, ses accès depuis le parvis, la continuité avec la Seine, la végétalisation du site, les parcours à travers l'île et les perspectives. Ces évolutions s'inscriront dans une stratégie bioclimatique pour qu'il soit agréable de s'y installer, s'y abriter, s'y promener. Le projet s'articule autour de quatre grands axes : la mise en valeur historique, patrimoniale et paysagère de ce lieu ; la diversification des usages dans le temps et dans l'espace ; la création d'un parcours sensoriel d'accueil, d'attente et de découverte accessible à toutes et tous ; le renforcement des qualités environnementales du site. Il vise en particulier à :- Préserver et révéler la richesse historique, patrimoniale et paysagère du site Notre-Dame, par l'affirmation d'un aménagement architectural sobre ; - Diversifier les usages, dans le temps et dans l'espace en redonnant de l'attractivité à ce site pour les Parisiens et en renforçant la relation avec la Seine ; - Offrir un accueil et des parcours fluides, agréables et sécurisés pour tous (touristes, riverains, usagers du culte...) ; - Renforcer la qualité environnementale du site pour répondre aux enjeux de l'engagement de la Ville de Paris en faveur du développement durable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- Reconversion du parking souterrain en espace d'accueil en conservant l'essentiel des structures avec les interventions suivantes : démolition de la dalle N-1, construction d'une nouvelle dalle sur le radier, renforcement des piliers et contreforts existants, percement de trémies et installation de deux grands escaliers et deux grands ascenseurs vers le parvis, percement d'une ouverture vers la promenade Maurice Carême, création de connexions ponctuelles avec la crypte archéologique et aménagement de salles selon la programmation décrite en 4.3.2 (cf. Annexe 8).
- Dépose et décapage des revêtements existants (réemployés sur site, stockés pour leur réemploi dans d'autres projets de Ville de Paris, ou gérés dans les filières de traitement adaptés) et mise en œuvre de nouveaux revêtements.
- Plantation de végétation dans les trois strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) et notamment plus d'une centaine d'arbres.
- Apaisement du nivellement et des obstacles physiques par des terrassements superficiels.
- Dépose de mobilier urbain (bancs, corbeilles de rues, potelets, etc.) et des grilles du square d'Île-de-France et d'une partie des grilles du square Jean XXIII et implantation de nouveau mobilier.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

À terme les usages des espaces publics de surfaces seront globalement inchangés mais leur cohabitation sera facilitée. Les espaces verts seront agrandis, décloisonnés et adaptés à une fréquentation intense avec notamment plus d'assises et de surfaces de pelouses. Les parcours piétons d'accueil, d'attente, de découverte ou de transit seront facilités par la suppression des obstacles et la réorganisation des files d'attente vers la cathédrale.

Un nouvel espace d'accueil souterrain, le vestibule, ouvert en journée et permettant l'accès à la crypte et à la promenade Maurice Carême sera créé. Tempéré par l'inertie thermique du sol il constituera un îlot de fraîcheur en été et de douceur en hiver.

Le vestibule a vocation à améliorer et faciliter les conditions d'accueil des visiteurs de la cathédrale et du site par la création d'espaces capables et évolutifs, apportant toutes les commodités nécessaires (bagagerie, toilettes, information, etc.).

L'approche bioclimatique du projet et son travail, différencié selon les secteurs du site, sur la perméabilité des sols, l'albédo des revêtements, la végétalisation, l'ombrage de la canopée et la présence de l'eau, notamment sur le miroir d'eau intermittent, permettra une diversité des usages dans des conditions de confort thermique optimisées et adaptées au changement climatique.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle par divers procédés (infiltration en surface ou en fosses d'arbres et récupération pour réutilisation) permettra une meilleure résilience de la végétation (approvisionnement des pelouses aménagées en creux et des fosses d'arbres), un meilleur confort thermique et une baisse des consommations d'eau du site.

La végétalisation du site par la plantation d'espèces des trois strates végétales choisies pour leur adaptation au milieu urbain et au changement climatique renforceront la biodiversité et mettront en valeur le patrimoine en cadrant les perspectives.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire  
Permis d'aménager  
Déclaration loi sur l'eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise d'espaces publics aménagés	3,8 ha (4,7 en incluant la cathédrale située hors projet)
Création d'un espace d'accueil par transformation du parking souterrain	3360 m <sup>2</sup>
Plantation d'arbres (pas d'abattage)	> 100

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*i* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2019-2024 de la Métropole du Grand Paris approuvé le 4 décembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé au sein du bien Paris Rives de Seine classé patrimoine mondial UNESCO en 1991. Site abritant deux monuments historiques (Cathédrale Notre-Dame de Paris et Mémorial des Martyrs de la Déportation) et couvert par de multiples périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrondissement Paris-Centre est couvert par le PPRI de la Seine à Paris. Il n'est pas couvert par d'autre PPRN ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé en 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des pollutions surfaciques au plomb consécutives aux dépôts engendrés par le panache de l'incendie de la Cathédrale en avril 2019. Le suivi et la dépollution sont assurées par l'Etablissement public de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EPRND) sous l'égide de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au droit de la nappe de l'albien-néocomien classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) (décret 2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de captage d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'intégralité de l'Île de la Cité est comprise dans le site inscrit « Ensemble urbain à Paris » (06/08/1975).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site de Seine Saint-Denis situé à environ 6 km (Cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein d'un site classé. Il est en revanche situé à environ 50 m au nord du site classé "Square René Viviani" (13/12/1957).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La stratégie environnementale du projet privilégie au maximum la sobriété par la conservation des structures et le réemploi des matériaux en place. Le travail de pacification du nivellement par terrassements superficiels sera également économe et proche de l'équilibre déblais/remblais. Les matériaux non réemployés sur site seront de préférence transférés au Centre de Maintenance et d'Approvisionnement de la Ville de Paris pour leur réutilisation dans d'autres projets parisiens (ou évacués selon leur nature).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possible déficit malgré stratégie de conservation et réemploi des matériaux en place (béton, pierre naturelle, candélabres, etc.) et recours aux pierres du stock de la Ville de Paris (CMA).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dernier recours, utilisation de pierres de carrière proches du bassin parisien. Apports de terre végétale pour les nouveaux espaces verts nécessaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction des rejets d'eaux pluviales au réseau.  Augmentation marginale des consommations d'eau potable dans le vestibule et pour la lame d'eau du parvis (issue en partie du réemploi d'eaux pluviales et en cycle fermé).  Rejets d'eaux usées (correspondant aux nouvelles consommations d'eau) dans le réseau d'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enjeux liés à la biodiversité existante faibles au sein du site (seulement 2 espèces cibles de la Ville de Paris (Vulcain et Lézard des Murailles) et 1 espèce de chiroptère (Pipistrelle commune) détectées). Projet pas de nature à perturber ces espèces en l'absence d'abattage d'arbres et avec la plantation de plus d'une centaine d'arbres (renforcement des gîtes potentiels pour les chiroptères). Végétalisation généreuse renforçant les trames et sous-trames végétales, la biodiversité et les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'étant pas situé à proximité d'un site Natura 2000 (site Natura 2000 le plus proche situé à environ 6 km, cf. Annexe 6), et n'accueillant pas d'espèces inscrite au FDS du site, il est sans impact sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du périmètre de projet est concernée par la maîtrise de l'urbanisation (SUP1) lié à une canalisation de gaz située sous l'extrémité de la rue de la cité (en limite du Petit-Pont). Une analyse de compatibilité sera menée auprès de GRTGaz. Aucune ICPE n'est par ailleurs recensée sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise opérationnelle de projet non couverte par le zonage du PPRI de la Seine hormis la promenade Maurice Carême située en zone rouge. Transformation du parking souterrain en espace d'accueil ouvert sur le quai M. Carême, soumise au respect des règles de la zone bleue du PPRI (transparent hydrauliquement et étanche en cas de débordement de la Seine). Conformité au PPRI et la gestion du risque inondation en général détaillées dans le future DLE du projet (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'usages susceptibles d'engendrer des risques sanitaires (espaces publics).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dépôts surfaciques de plomb suite à l'incendie de la cathédrale gérés intégralement en amont et lors du chantier par EPRND et Ville de Paris sous contrôle de la Préfecture et de l'ARS (cf. Annexe 8).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remaniements des circulations sur les voiries du secteur auront été opérés en amont du projet dans le cadre du projet de Zone de Trafic Limité soumis à étude d'impact (cf. Annexe 8). Le projet des abords viendra réaménager les voiries en cohérence avec le nouveau partage modal instauré par la ZTL sans modifier les circulations.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances sonores pourront être engendrées par les engins de chantier en phase travaux. A terme le projet ne sera pas source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A terme ambiance sonore du site apaisée en lien avec la pacification des circulations du projet ZTL (cf. partie 6.2 et Annexe 8).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées par les engins de chantier en phase travaux (lors des opérations de réfection des sols et de démolition du parking notamment). Pas de vibrations à terme.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public et mise en lumière repris avec niveaux d'éclairement différenciés selon les secteurs et les horaires (trame noire sur le parc des Berge), installations de LED et mise aux normes (Décret 2018).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public environnant.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux pluviales uniquement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abattement des petites pluies par infiltration dans les espaces verts et récupération et stockage puis réemploi (lame d'eau parvis et arrosages espaces verts) puis rejet au réseau au delà (cf. Annexe 8).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, effluents classiques liés au chantier (eaux usées de la base vie, eaux de lavages de engins).  En phase exploitation, effluents limités aux rejets d'eaux usées des locaux du vestibule.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère des déchets de chantier : il s'agit globalement de déchets inertes (les dépôts de plomb ayant été nettoyés ou purgés) qui seront évacués vers les filières adaptées en fonction de leur nature en phase chantier. Le dallage du parvis, dont la pollution au plomb est actuellement fixée sous résine, sera déposé pour son réemploi après dépollution (hors site) ou son évacuation en filière adaptée à sa pollution (cf. Annexe 8).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en valeur du patrimoine du site est un des objectifs premiers du projet. Un travail de concertation entre la Ville, son maître d'oeuvre et les services compétents du ministère de la Culture (Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA)) a été engagé en raison des multiples protections patrimoniales du site. Ce travail d'association étroite garantit la préservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre du projet (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking souterrain est transformé en vestibule ouvert sur le parvis et la promenade Maurice Carême et en lien avec la crypte archéologique.  Il développe un programme au sein de nouveaux locaux (accueil, café, sanitaires, salles de groupe et bureaux) (cf. Annexe 8).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

projet intervenant après le projet Zone à Trafic Limité visant à réduire le transit de véhicules motorisés dans le centre de Paris. Projet des abords mettant en cohérence la matérialité des voiries avec leurs vocations suite à la réorganisation des circulations et du partage modal des voiries du site instaurés par le projet de ZTL. Le projet de ZTL est soumis à étude d'impact, il viendra analyser en détail ses effets sur le trafic et sur les nuisances associées (air et bruit).

Projet susceptible d'avoir des effets cumulés avec la restructuration de l'Hôtel-Dieu (AP-HP) en interface au nord du parvis et visant notamment à redynamiser celui-ci par l'accueil de nouvelles destinations (commerces, équipements et logements).

Projet intervenant après la restauration de la Cathédrale (livraison en 2024) avec laquelle il sera cohérent.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

La Ville de Paris, conformément à ses ambitions climatiques et environnementales, a fourni aux équipes participant à la consultation d'architecture du projet des préconisations sur la base d'un diagnostic environnemental du site Notre-Dame.

La sélection du projet lauréat, au terme d'un dialogue compétitif ayant permis d'affiner le projet, s'est faite largement sur des critères de performance environnementale et en particulier sur le critère du "renforcement de la qualité environnementale et résiliente du site et le caractère durable de la démarche de construction" (déclinées dans les domaines de la sobriété en matériaux et en énergie, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, de la gestion de l'eau, des mobilités douces et actives, du respect du patrimoine culturel et historique et du paysage, etc.).

L'Annexe 8 : "Notice environnementale", décrit plus en détail les réponses et mesures apportées par les concepteurs aux enjeux environnementaux du site et évalue de manière simplifiée les incidences du projet sur ces thématiques.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Règlement de voirie de la Ville de Paris	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Huitième protocole de bonne tenue de chantier de la Ville de Paris	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

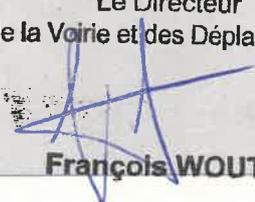
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

Le Directeur  
de la Voirie et des Déplacements  
  
François WOUTS

Signature du (des) demandeur(s)



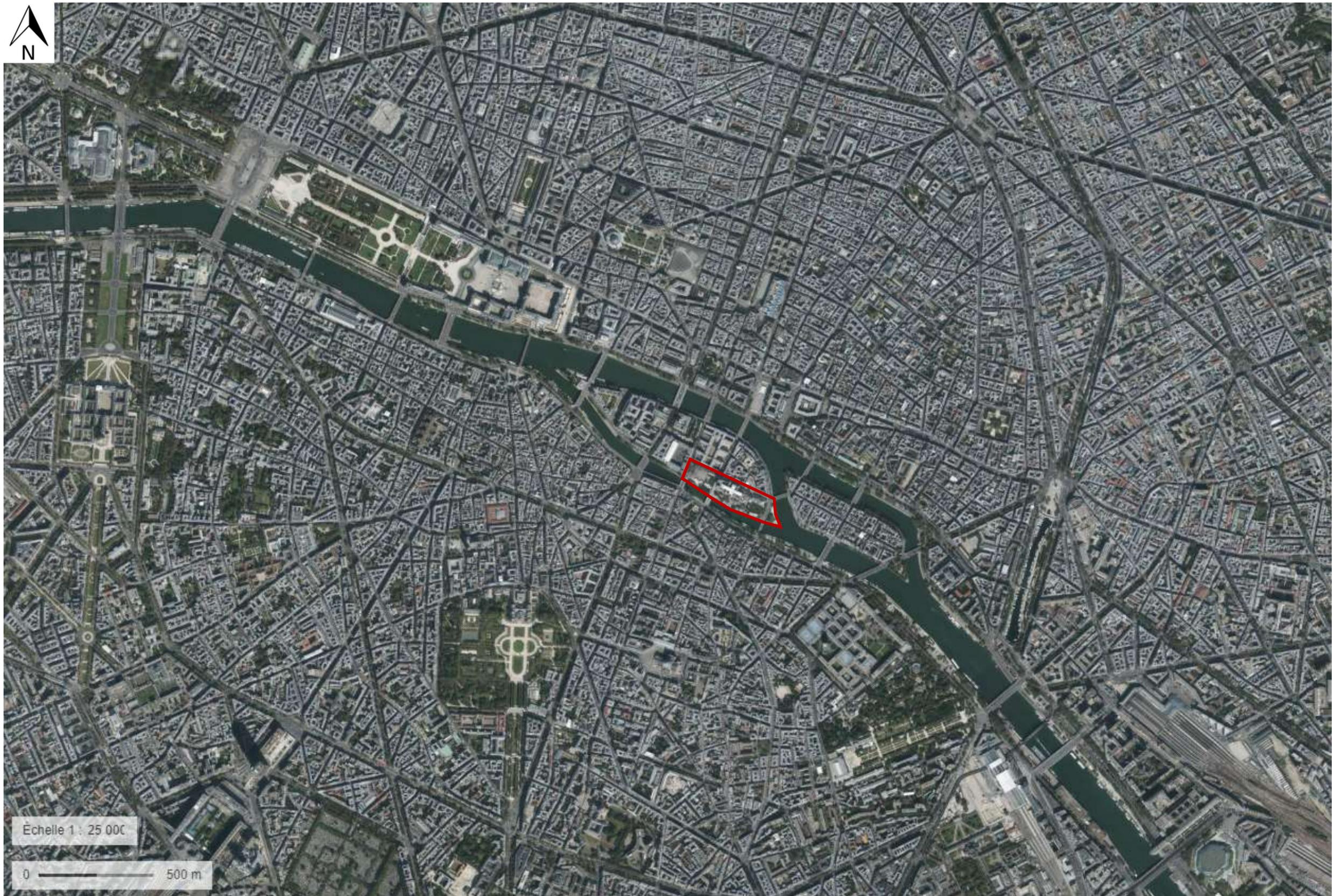


Figure 1 : Plan de situation du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame de Paris - Photographie aérienne (Source : Géoportail, 2022)

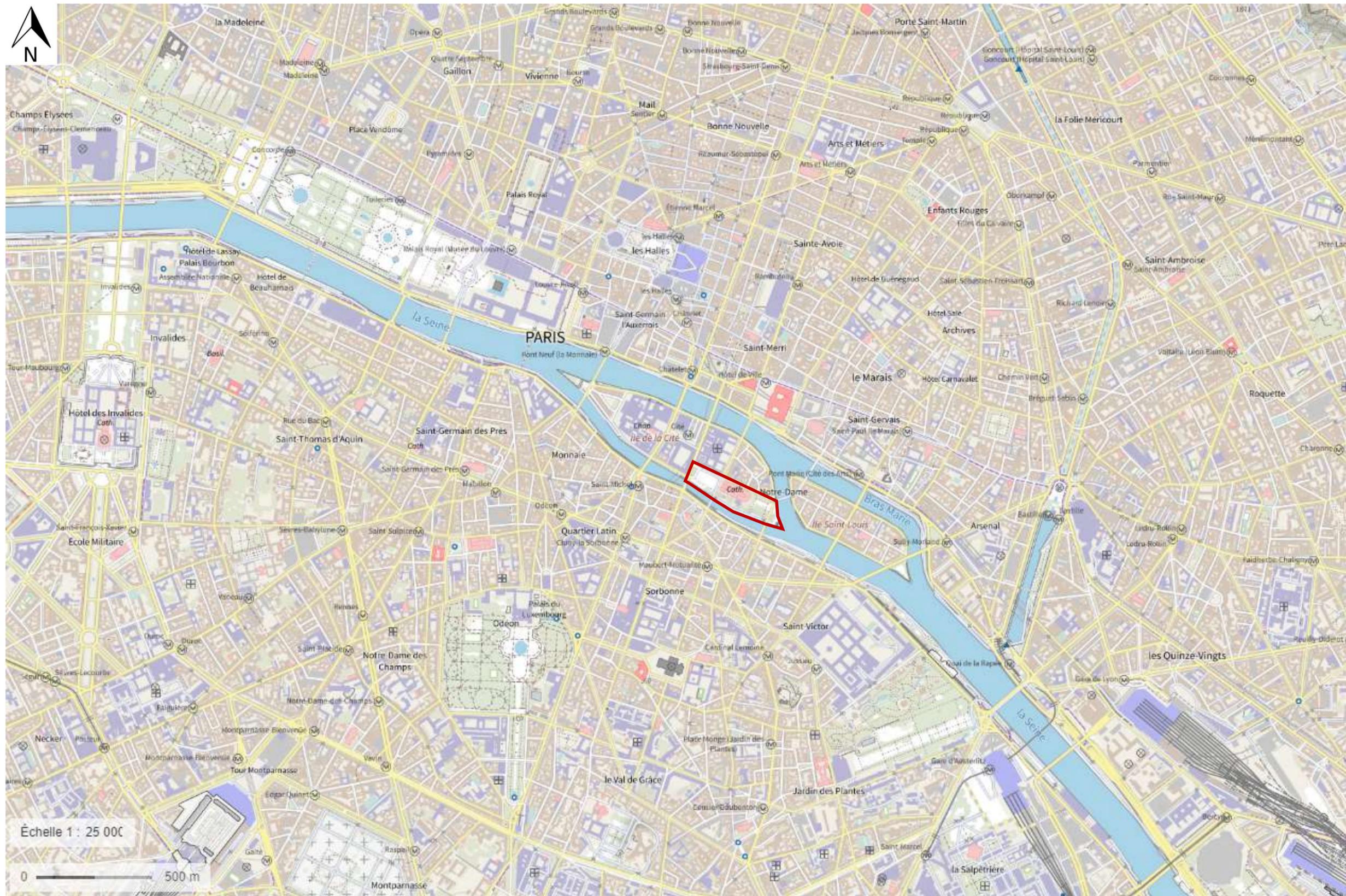
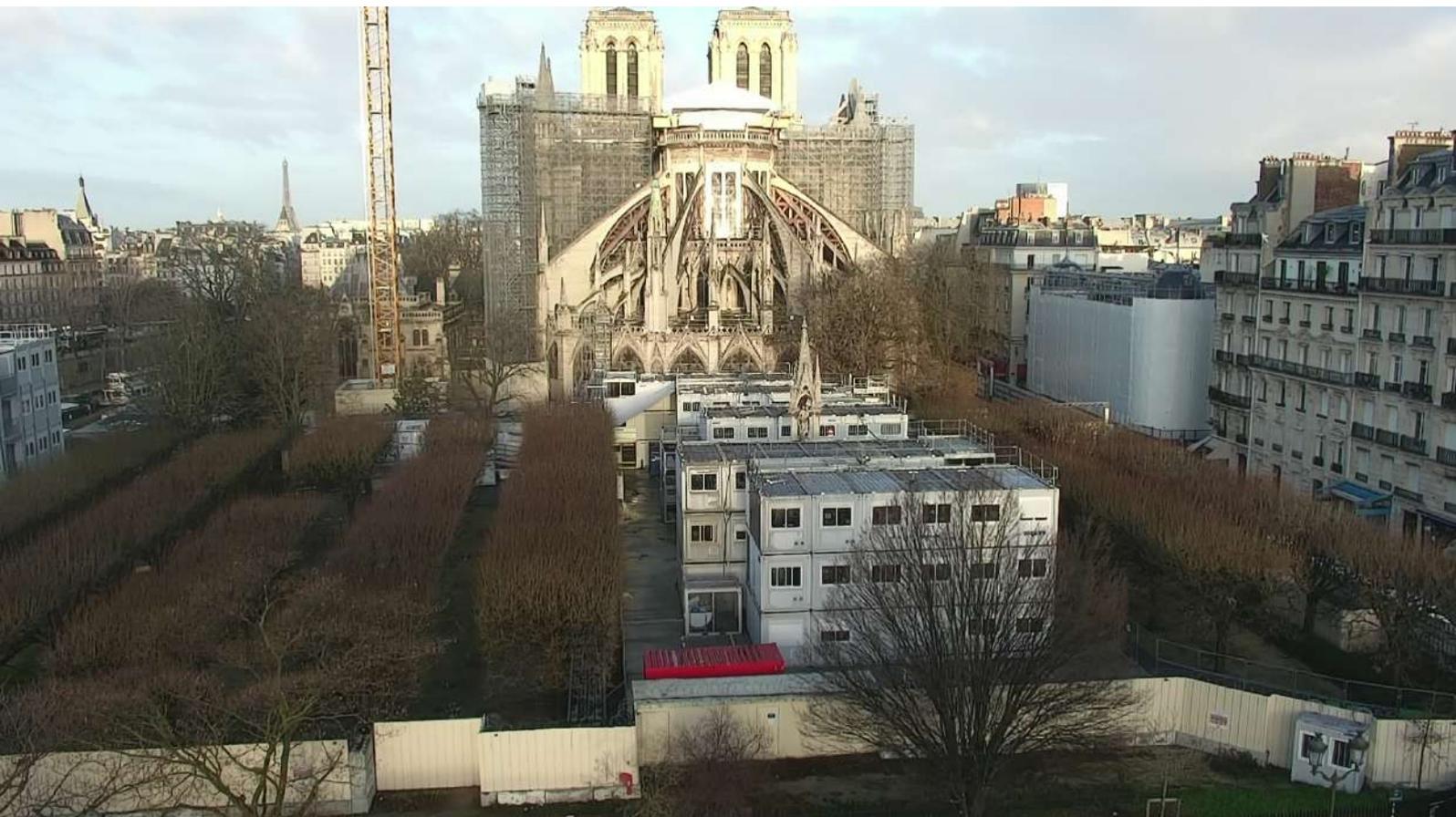


Figure 2 : Plan de situation du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame de Paris – Plan topographique IGN (Source : Géoportail, 2022)





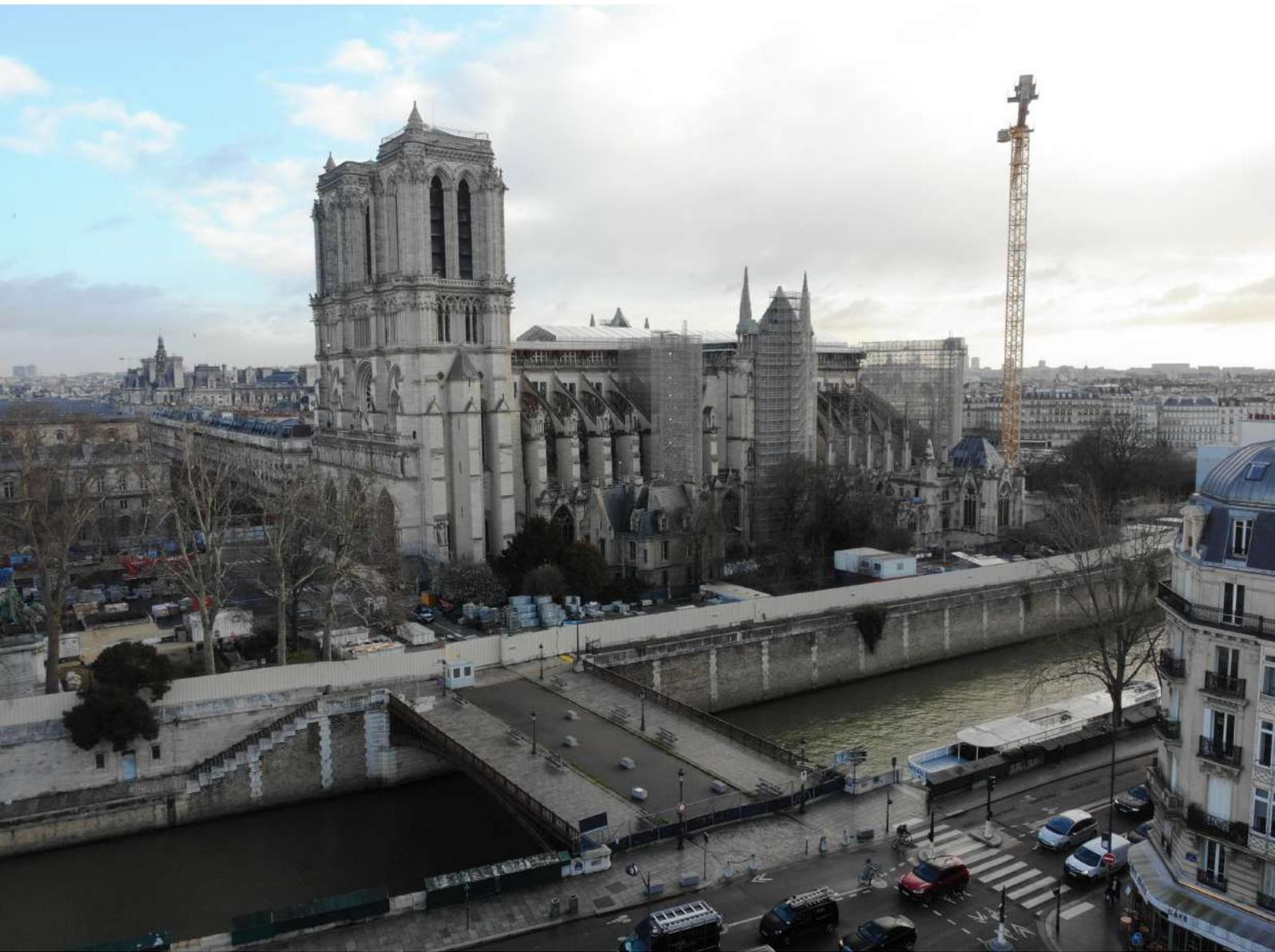








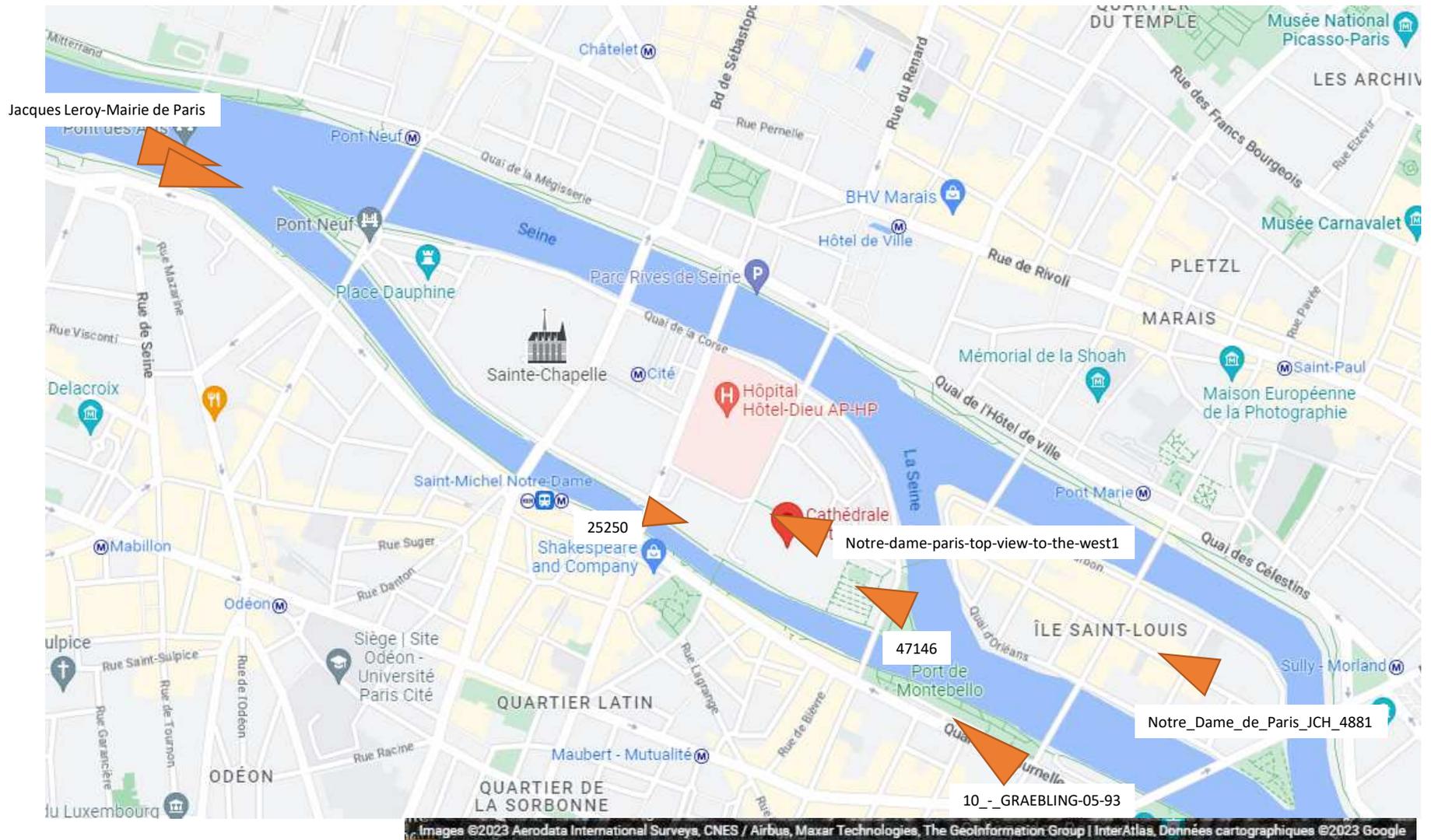




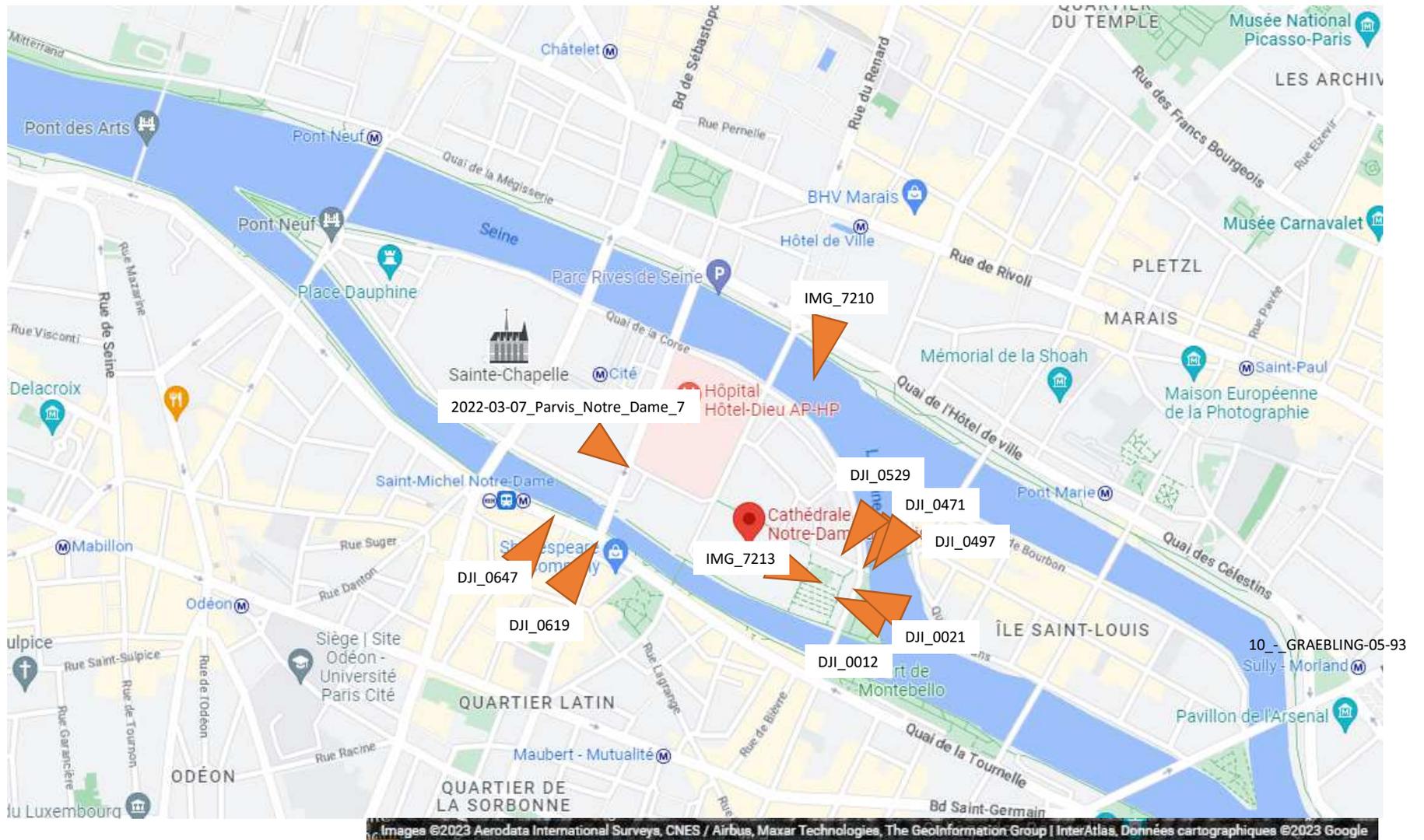




## Annexe 4 - Localisation photos PRE INCENDIE



## Annexe 4 - Localisation photos POST INCENDIE







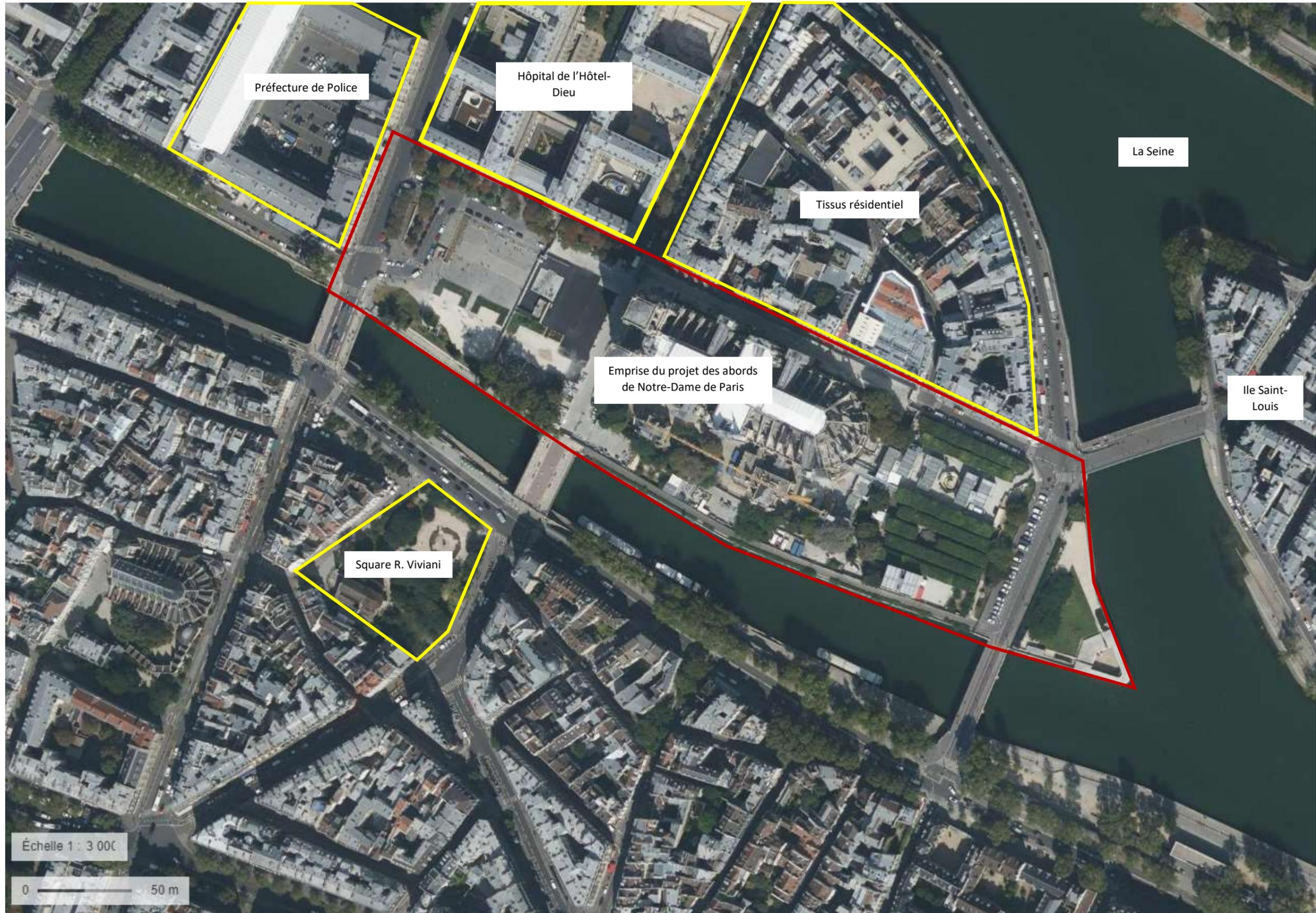


Figure 1 : Plan des affectations des abords de l'emprise de projet (Source : Géoportail, 2022)

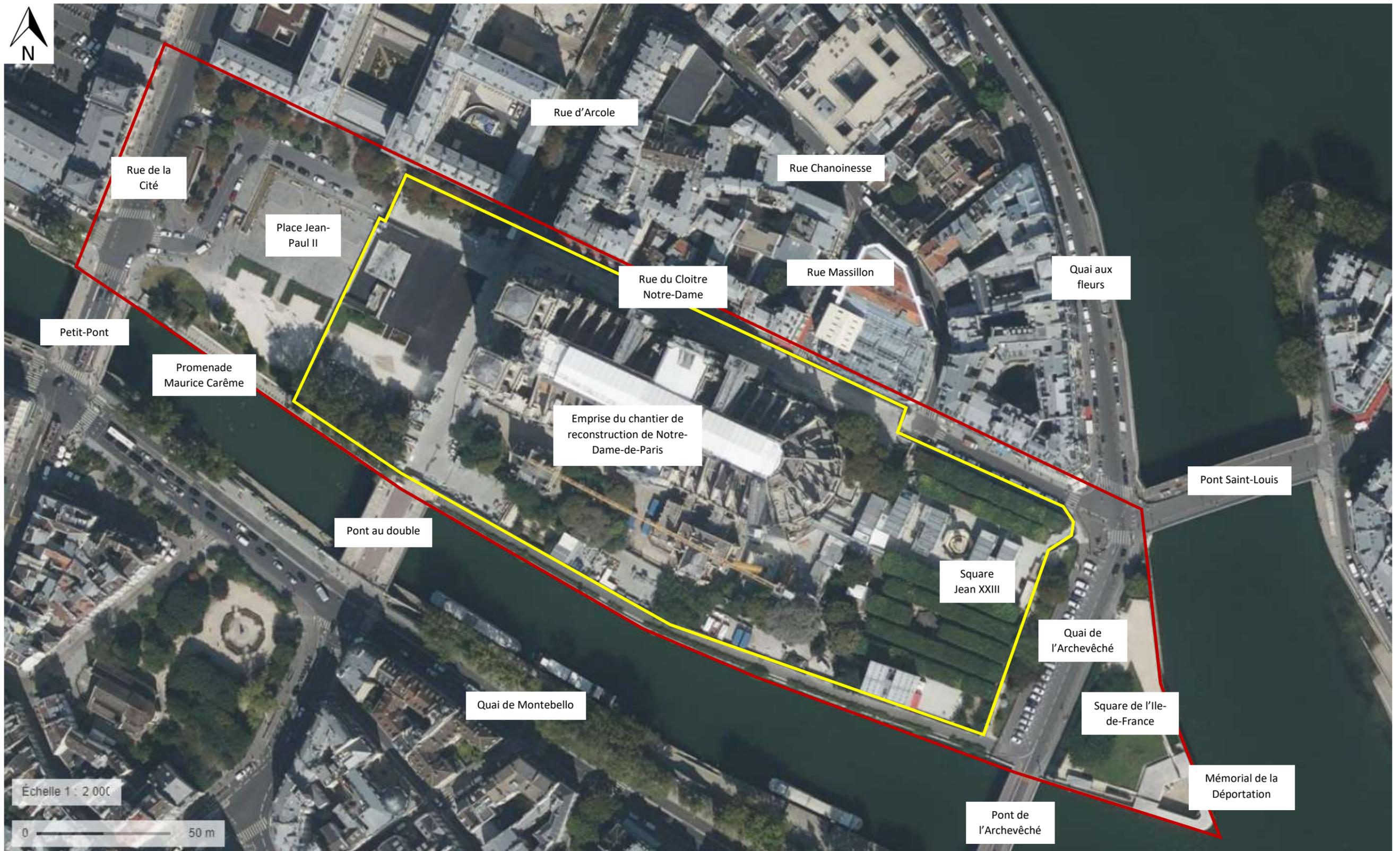


Figure 2 : Plan des voiries des abords de l'emprise de projet (Source : Géoportail, 2022)

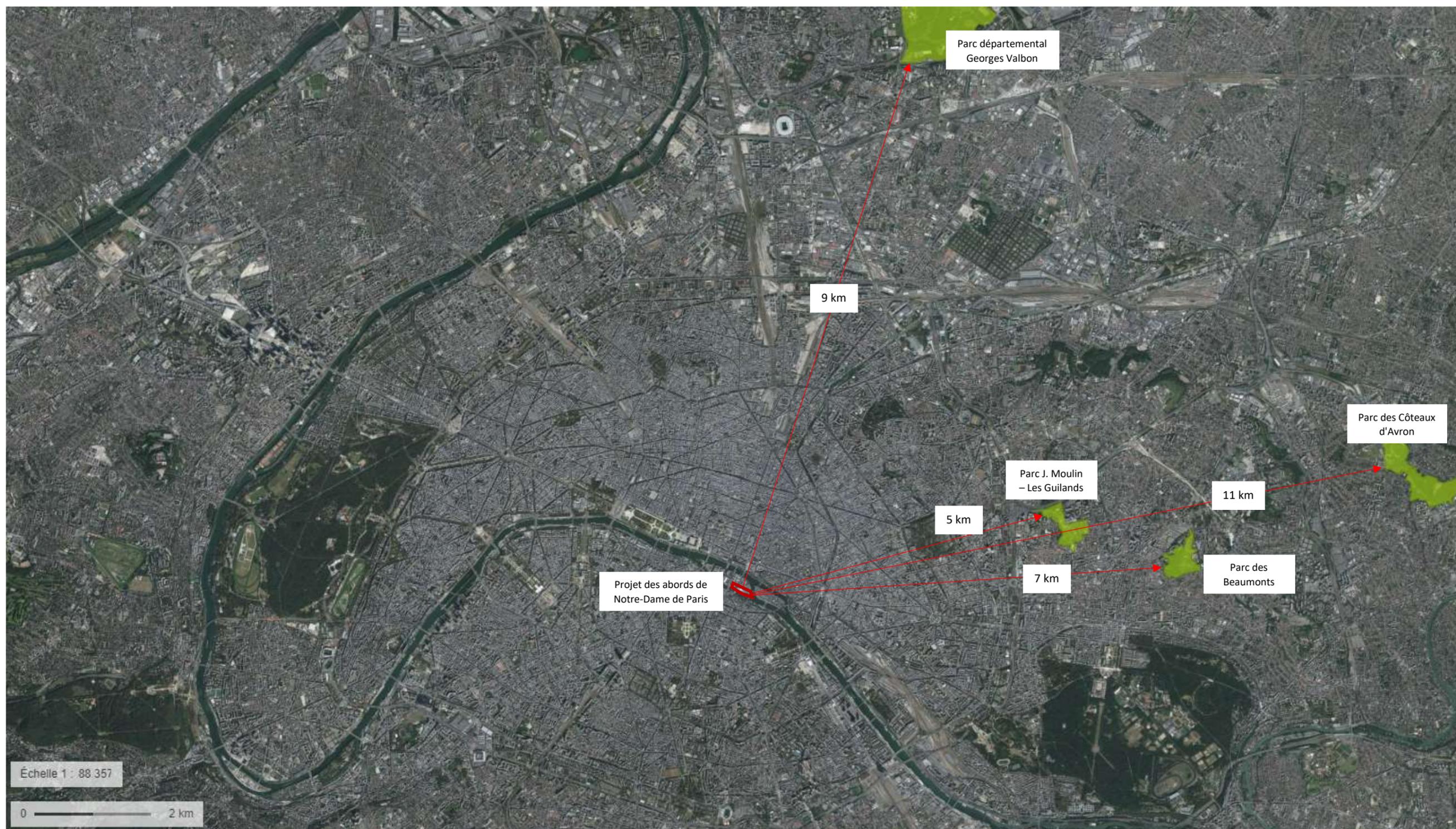


Figure 1 : Distance du projet des abords de Notre-Dame de Paris au site Natura 2000 des Sites de Seine-Saint-Denis - ZPS - FR1112013 (Source : Géoportail, 2022)